

## P R E A V I S No 7-2012

Baumettes – Création d'un terrain multisports sur la parcelle contiguë à la halle de tennis  
et aménagements paysagers

---

Renens, le 9 janvier 2012

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

### **1. Introduction**

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la création d'un terrain multisports au nord de la ville ainsi que les aménagements extérieurs qui lui sont liés et d'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 220'000.-- nécessaires au financement des travaux et des équipements. La construction et les travaux d'aménagements débuteront dans le courant du printemps et la mise à disposition du public est prévue pour l'été 2012.

### Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Historique.....	2
3. Présentation et bilan du terrain multisports du Censuy .....	3
4. Consultation auprès des jeunes pour un nouveau terrain au nord des voies.....	3
5. Concept et choix du terrain .....	4
6. Aménagements paysagers.....	4
7. Demande de soutien – subvention .....	5
8. Récapitulatif financier de l'ensemble du projet .....	5
9. Incidences financières.....	6
10. Incidences environnementales .....	6
11. Incidences sur l'entretien de la parcelle .....	6
12. Conclusions.....	7

## 2. Historique

En 2007, le Conseil communal acceptait un préavis pour la création d'un terrain multisports dans la zone sportive du Censuy. Ce préavis répondait notamment à la motion de M. Jacques Studer de 2001 *"Pour l'étude et l'analyse des places de jeux et de détente mises à disposition de la jeunesse dans la commune de Renens."*

En avril 2010, un groupe de jeunes des hauts de Renens a déposé au Conseil communal une pétition dans laquelle ils demandaient notamment de disposer d'un terrain multisports dans leur quartier.

Un terrain multisports est un concept modulaire qui permet la pratique de plusieurs sports en toute sécurité, dans un environnement clos et ludique; il permet également d'améliorer les relations et les interactions avec les jeunes des alentours. Ce genre de lieu procure des opportunités de rencontres et de pratique sportive en ville et mobilise des valeurs essentielles comme le respect d'autrui, des biens collectifs ou des règles de jeu. Ces infrastructures jouent un rôle pédagogique avéré et représentent pour les jeunes et un plus large public un loisir attractif et accessible toute l'année.

Aujourd'hui, après le bilan très positif du premier terrain multisports du Censuy, il est à relever qu'un seul terrain pour la Commune de Renens est insuffisant. De nombreux jeunes, au nord des voies, expriment également le souhait de bénéficier d'un lieu de détente et de sport dans leur quartier. Ce sont, parallèlement à sa volonté de développer la politique de la jeunesse, ces dernières raisons qui poussent la Municipalité à proposer la création d'un deuxième terrain multisports, au nord de la ville.

### Préavis N° 79-2009 "Modification du droit de superficie du Tennis Club et octroi d'un droit de superficie à l'UBS SA

Pour rappel, ce préavis No 79-2009 adopté par le Conseil communal en date du 8 octobre 2009 autorisait la Municipalité à modifier le droit de superficie du Tennis Club Renens en le diminuant de 14'422 m<sup>2</sup> à 6'630 m<sup>2</sup>, sur la parcelle communale N° 306, aux mêmes conditions que celles en vigueur sans modification de l'échéance.

Le Comité du tennis avait à l'époque été tenu au courant des projets de la Municipalité en particulier de la construction d'un terrain multisports et avait accepté cette perspective. De plus, la reprise d'une partie du terrain pour en faire un parc public diminue les travaux d'entretien à charge du tennis.

En devenant à nouveau maître des lieux, il était précisé dans ce préavis que la ville retrouverait une surface de 7'800 m<sup>2</sup> autour du tennis. Il serait alors possible de mettre à disposition du public un espace vert. Il était déjà envisagé la création d'un terrain multisports et de divers aménagements paysagers. Il était précisé que suivant les options choisies, les nouveaux aménagements paysagers seraient soit portés au budget de fonctionnement ou feraient l'objet d'un préavis.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité a décidé, à l'occasion du dépôt du présent préavis relatif à la création d'un terrain multiports de traiter aussi la question des aménagements paysagers. Ceci permettra en effet, de réaliser un projet cohérent avec une zone publique de détente et de sport.

### **3. Présentation et bilan du terrain multisports du Censuy**

Lors de l'élaboration du projet de terrain multisports du Censuy, le service Culture-Jeunesse-Sport a intégré les jeunes à la démarche, notamment pour le choix du lieu, l'élaboration d'une charte d'utilisation et l'inauguration du terrain. Par la suite, la délégation jeunesse a organisé avec les jeunes des animations ponctuelles comme le foot-bass ou de petits tournois de foot.

Suite à un sondage réalisé par la délégation jeunesse sur l'utilisation du terrain les constats suivants ont été relevés :

- La plupart des utilisateurs sont des habitués et fréquentent ce lieu plusieurs fois dans la semaine;
- L'indice de satisfaction peut être considéré comme excellent : sur une note entre 1 à 10, il se situe à 8.5;
- Les usagers habitent principalement les quartiers du Sud (Préfaully, Ranch, Censuy, rue du Lac, Simplon).

Comme le montre la provenance des usagers, peu de jeunes proviennent des hauts de la Commune. Cette situation s'explique non seulement par l'éloignement géographique, mais également par le fait que le terrain est très utilisé.

### **4. Consultation auprès des jeunes pour un nouveau terrain au nord des voies**

Comme en 2007, le service Culture-Jeunesse-Sport en collaboration avec le Centre Technique Communal a mené une consultation auprès des jeunes pour ce deuxième terrain.

Suite à une pétition déposée le 23 avril 2010, la consultation a débuté au printemps 2011 auprès d'environ 180 jeunes entre 10 et 25 ans, dont la majorité provenait des quartiers du nord (Verdeaux, Florissant, Paudex, Biondes, Sur-la-Croix). Les lieux proposés étaient la parcelle contiguë à la halle de tennis des Baumettes et la place de jeux des Paudex.

A l'issue du sondage, il s'est avéré qu'une nette majorité de jeunes s'est prononcée pour un terrain multisports plutôt qu'une rampe de skate. Quant à l'emplacement, après étude de deux variantes, soit le parc des Paudex ou la parcelle du tennis le choix s'est porté sur la parcelle contiguë à la halle de tennis des Baumettes, celle-ci répondant plus particulièrement à un choix des jeunes des quartiers de "Sur-la-Croix", "Baumettes" et "Biondes." De plus, l'aménagement d'un terrain est plus pertinent sur cette parcelle et techniquement plus facile à réaliser.

Par ailleurs, le parc des Paudex sera totalement rénové d'ici l'automne 2012 et le mini-terrain de football maintenu et amélioré.

Le choix final d'implanter un terrain multisports aux Baumettes permettra de toucher plus directement les jeunes du nord des voies, comme ceux de "Sur-la-Croix", quartier qui ne bénéficie d'aucun espace pour les adolescents. Enfin, ce lieu paraît idéal car éloigné des habitations, avantage certain pour éviter des conflits avec le voisinage.

Tout comme cela avait été fait pour le terrain du Censuy, **une démarche participative a été mise en place** avec les jeunes concernés. Une rencontre avec le travailleur social de proximité, récemment engagé, a été organisée en novembre dernier et les participants ont été invités à donner leur avis sur la nature des équipements, ainsi que leur revêtement. Suite à ces discussions, les jeunes ont dû trancher selon un processus démocratique, en cherchant le compromis afin d'aboutir à un choix collectif.

Le groupe concerné continuera à se rencontrer pour suivre l'évolution du dossier. Les jeunes ont été invités à la séance du Conseil communal durant laquelle sera débattu le projet, ce qui leur permettra de mieux comprendre les enjeux de l'acquisition d'une telle infrastructure et les impliquera au processus politique à travers un objet qui les concerne directement. Enfin, ce même groupe élaborera la charte d'utilisation et organisera la fête d'inauguration.

## **5. Concept et choix du terrain**

Trois demandes d'offres ont été envoyées aux différents fournisseurs régionaux de terrains multisports. Cinq projets ont été reçus. Le choix a été déterminé d'une part par le groupe de jeunes après présentation des projets et d'autre part par le service Environnement et Maintenance en charge de la construction et de l'entretien futur du terrain.

Le terrain choisi est proposé par l'entreprise Multisport Concept à Lonay pour un montant de Fr. 81'220.00 HT, selon l'offre du 30 novembre 2011, comprenant la fourniture et la pose du terrain.

Ce terrain d'une dimension de 20 x 11.5 mètres est de construction entièrement métallique. Il permet des sports tels que le football, le handball, le basketball, le ring-hockey, le volleyball, le badminton ou encore le tennis-ballon.

Le sol est recouvert d'un gazon synthétique et un pare-ballon de 5 mètres est prévu sur les côtés.

## **6. Aménagements paysagers**

En plus du revêtement synthétique, un aménagement paysager de l'ensemble de la parcelle a été prévu. Les alentours immédiats du terrain seront traités en tout-venant stabilisé et, à l'instar du terrain multisports du Censuy, une placette avec fontaine à boire, une table et des bancs, ainsi que la plantation d'un arbre majeur complèteront cet espace.

De plus, le sentier pédestre existant qui relie l'avenue des Baumettes à la route de Cossonay sera prolongé en passant au nord des tennis extérieurs, pour rejoindre à pied le chemin de

Jouxten, le tout, aménagé de plantations complémentaires comprenant quelques arbres fruitiers et autres massifs.

Tous ces aménagements, y compris les fondations du terrain, ont été devisés à Fr. 97'764.-- HT selon l'offre de l'entreprise Mathis SA, paysagiste à Chavannes-près-Renens. A laquelle il faut ajouter Fr. 15'000.-- HT de fourniture pour le mobilier urbain soit la table, les chaises et la fontaine à boire.

Comme mentionné au début du présent préavis, la réalisation des aménagements sur la parcelle comme ils viennent d'être décrit permettront d'avoir un parc public sportif et de détente attractif et adapté aux besoins du quartier. Cet espace, avec ses spécificités, compléteront ainsi les infrastructures existantes.

## **7. Demande de soutien – subvention**

Une demande de soutien financier a été adressée à la Commission cantonale du Fonds du sport et une décision devrait être prise dans le courant du printemps 2012.

Une demande a été également adressée à des Clubs Services. Cette démarche s'inscrit dans un souci de diminuer la charge relative à l'installation prévue. La Municipalité fait pour la première fois une telle démarche sachant que des Clubs Services sont prêts à de tels soutiens à destination des jeunes.

## **8. Récapitulatif financier de l'ensemble du projet**

Acquisition et mise en place du terrain multisports	Fr. 81'220.00
Aménagements extérieurs, y compris les fondations du terrain	Fr. 97'764.00
Fourniture du mobilier urbain (table, bancs, fontaine)	Fr. 15'000.00
Frais, divers et imprévus a 5%	<u>Fr. 9'699.20</u>
Total HT	Fr. 203'683.20
TVA à 8%	<u>Fr. 16'294.65</u>
Total TTC	Fr. 219'977.85
Montant TTC du préavis (arrondi)	<u>Fr. 220'000.00</u>

## **9. Incidences financières**

### Plan des investissements

Le montant relatif à la construction d'un terrain multisports figure au plan des investissements 2011-2015 (2016-2020) adopté par la Municipalité le 29 juillet 2011, comme suit : Section 3620 "Espaces verts" : Fr. 250'000.--, no 3620.5060.329 "Baumettes - aménagement d'un terrain multisports."

### Coût du capital

Le coût du capital (amortissements + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel de Fr. 25'850.-- pendant 10 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement Fr. 22'000.-- et intérêts pour Fr. 3'850.-- (Fr. 220'000.-- divisé par 2 et multiplié par un taux moyen de 3.5%).

Les subventions du canton et éventuellement le don d'un Club Service viendront en déduction du crédit accordé et seront comptabilisées sur les comptes no 3620.6610.32 "Subvention cantonale" et no 3620.6190.32 "Dons Clubs de service."

### Comptes de fonctionnement

Mis à part le coût du capital, l'aménagement d'un terrain multisports n'entraîne pas d'augmentation significative des charges liées au fonctionnement.

## **10. Incidences environnementales**

La création d'un terrain multisports en lieu et place d'une parcelle engazonnée a des conséquences environnementales négligeables. En effet, le terrain engazonné est constitué d'herbe tondue une quinzaine de fois par année n'apportant guère de biodiversité. Son remplacement, hormis le terrain lui-même, par une surface en tout-venant compacté, amènera une plus-value, gardant l'infiltration des eaux de surface et réduisant au minimum son entretien.

L'aménagement d'un sentier reliant l'avenue des Baumettes au chemin de Jouxkens, est lui un atout supplémentaire pour la mobilité douce. Le complément de l'aménagement par la plantation d'un verger communal est sans aucun doute une valeur ajoutée à la parcelle.

En conclusion ce nouvel aménagement est positif d'un point de vue environnemental.

## **11. Incidences sur l'entretien de la parcelle**

La reprise de l'entretien des 7'800 m<sup>2</sup> de la parcelle par le Service Environnement et Maintenance est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. La création du terrain multisports et l'aménagement paysager de la parcelle doit d'une part diminuer les heures d'entretien de tonte d'une vingtaine d'heures et d'autre part augmenter les heures de maintenance pour le nettoyage des déchets et la vidange des poubelles, celles-ci pouvant être estimées à une centaine d'heures annuelles. Il en résulte une surcharge de travail d'environ 80h par année.

## **12. Conclusions**

Après la création du premier terrain multisports à Renens en 2007 et un bilan très favorable, il apparaît clairement que cette infrastructure offerte prioritairement à la jeunesse a toute sa raison d'être à Renens. L'installation d'un deuxième terrain pour une ville comptant près de 4'000 jeunes est pertinente. Les aménagements prévus sur la parcelle en feront un véritable parc public plus agréable et le tout représentera un espace de sport et de détente pour la population.

La construction du terrain multisports et les différents aménagements doivent faire l'objet d'une enquête publique et le projet ne pourra se concrétiser qu'une fois cette démarche réalisée.

Le présent préavis répond largement à la pétition des jeunes déposée au Conseil communal en avril 2010, qui demandait ce type d'infrastructure. Un courrier leur sera adressé pour leur signifier la décision du Conseil communal.

Pour terminer, la Municipalité invite le Conseil communal à bien vouloir adopter le préavis pour la création d'un terrain multisports au nord de la Ville, sur la parcelle contiguë à la halle de tennis des Baumettes, et aux aménagements paysagers qui l'accompagnent.

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 7-2012 de la Municipalité du 9 janvier 2012,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**AUTORISE** la Municipalité à réaliser un terrain multisports à l'avenue des Baumettes et ses aménagements paysagers.

**ALLOUE** à la Municipalité un crédit de Fr. 220'000.-- TTC pour financer ce projet, avant déduction d'une éventuelle subvention cantonale du Fonds du Sport et d'un don d'un Club Service.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif no 3620.5060.329 – Baumettes - aménagement d'un terrain multisports et aménagements extérieurs.

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes. Les subventions, au moment de leurs versements, viendront en déduction de la valeur résiduelle encore à amortir.

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 janvier 2012.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexe : 1 plan

Membres de la Municipalité concernés: Mme Myriam Romano-Malagrifa  
M. Jean-Marc Dupuis  
M. Jean-François Clément